



16ème législature

Question N° : 17936	De M. Yannick Favennec-Bécot (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > médecine	Tête d'analyse > Situation gynécologie médicale	Analyse > Situation gynécologie médicale.
Question publiée au JO le : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les inquiétudes du Comité de défense de la gynécologie médicale. En effet, le nombre de postes de gynécologues médicaux créés depuis 2003 est insuffisant pour répondre aux besoins des femmes et ne compense pas les départs en retraite. On compte aujourd'hui, en France, seulement 816 gynécologues médicaux et 11 départements n'en ont aucun. Ce manque de spécialistes a des conséquences pour les femmes puisqu'ils assurent, grâce à une formation spécifique, la prise en charge personnalisée des jeunes filles, des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et le suivi des problèmes gynécologiques tout au long de la vie des femmes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle réponse il entend apporter à ces légitimes préoccupations.